







Communiqué de presse

La Cgt appelle à la grève à France télévisions le 29 mars 2012

a signature en petits morceaux de l'accord collectif de France télévisions est le moyen trouvé par la direction pour faire avaler la remise en cause des acquis des personnels.

Alors que le forfait jour est épinglé par les jurisprudences européennes et françaises, l'accord signé le 15 février dernier en prévoit son extension à la plupart des journalistes, des cadres et des techniciens des équipes de reportage!

La direction se donne la possibilité de remettre en cause les RTT en appliquant à sa guise, les 35h sur 5 jours.

Elle invente le temps de travail non effectif pour étendre l'amplitude des journées de travail, les coupures repas de 4 heures et réduit de 3 jours les congés de fractionnement.

L'objectif est clair. Augmenter le temps de travail des personnels en place pour réduire de 5% les effectifs (500 postes) d'ici 2015, comme M. Pflimlin l'a promis à la tutelle.

Cette remise en cause des acquis sur le temps de travail sera complétée par l'augmentation des polyvalences des journalistes pour supprimer les emplois techniques et avec le risque d'appauvrir la qualité des reportages diffusés à l'antenne.

La CGT n'accepte pas cette dégradation programmée de l'emploi et des conditions de travail alors que la Loi fait obligation à France télévisions de se développer sur tous les supports numériques.

La CGT appelle les salariés à cesser le travail ce jeudi 29 mars. Si la direction refuse de rouvrir les négociations sur ses revendications, la CGT n'hésitera pas à amplifier le mouvement dans les semaines qui viennent.

Paris, le 28 mars 2012

